

	Formation Spécialisée du Comité du 21 mai 2025	Rapport n°7 ☐ Soumis à avis ☒ Informatif
Point d'étape sur le groupe de travail « toxicité des fumées et protection des intervenants »		
Annexe(s) : ☒ Néant ☐ Oui → Nombre : ____		

Le présent rapport vous sera présenté par le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, en charge de la Qualité de Vie en Service et Gestion de l'Information (QVS-GI).

Lors de la réunion de la FSC du 11 décembre 2024, le dernier point d'étape a été réalisé sur les travaux conduits par le groupe de travail « toxicité des fumées et protection des intervenants ». Il présentait un premier retour sur la mise en place d'une dotation collective en équipements de protection individuels au centre de secours principal d'Héricourt depuis le début du mois de septembre 2024.

Pour mémoire l'expérimentation porte sur la mise en place des effets suivants :

- vestes de feu ;
- surpantalons de feu ;
- cagoules.

Le groupement des services techniques et de la logistique a affecté les matériels et équipement suivants au CIP Héricourt :

- 50 nouvelles tenues de feu (vestes et surpantalons). Le panel des tailles a été réalisé en fonction d'une modélisation et d'un ratio (tailles / nombre) des effectifs du centre ;
- 60 cagoules ;
- 1 armoire de séchage, désinfection et dépollution ;
- du mobilier permettant le rangement des EPI (rack, caisses...) ;
- divers petits équipements (tableau, étiquettes, cintres...).

L'expérimentation mise en place il y a près de 9 mois répond parfaitement aux objectifs attendus. En effet, les personnels disposent en continu d'EPI propres et adaptés. Pour les contaminations importantes, l'envoi des tenues à la laverie départementale n'obère en rien la mise à disposition de tenues de feu pour les sapeurs-pompiers. La réussite dans la durée de cette expérimentation nécessite une implication forte des personnels du centre mais également un soutien régulier du GSTL. Afin d'optimiser le nombre de tenues en fonction des rotations des effectifs et donc des tailles.

Cette première expérimentation qui bénéficie d'un retour très favorable, sera étendue à d'autres centres d'incendie et de secours en s'appuyant sur l'interaction CI/CIP pour la mise à disposition de tenues propres permettant de remplacer immédiatement des tenues contaminées nécessitant une prise en compte à la laverie départementale du SDIS.

Aussi, la prochaine réunion, le groupe de travail entamera une réflexion sur la mise en œuvre des EPI collectifs sur des secteurs déterminés. Les centres de Luxeuil les Bains et Gray ont déjà été identifiés et ces derniers sont volontaires pour cette démarche. Il sera nécessaire d'associer tout ou partie de leurs secteurs de CIP.

La mise en place d'EPI collectifs nécessite préalablement l'installation d'armoires séchantes et décontaminantes. La somme de 65 000 euros est inscrite au budget 2025 permettant l'acquisition de 11 armoires de ce type.

Un nouveau point d'étape vous sera communiqué lors de la prochaine FSC.